

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} MARS 2024

Les animaux bientôt autorisés en établissement pour personnes âgées

Les animaux n'ont jamais été interdits dans les établissements pour personnes âgées (EHPAD ou Résidences autonomie) mais à peine la moitié d'entre eux les acceptaient.

Désormais le Parlement réaffirme ce droit et la Ministre Fadila KHATTABI vient de le confirmer et d'y apporter tout son soutien.

C'était l'une des [propositions de la plateforme de l'AD-PA](#) et l'association est donc particulièrement satisfaite de cette décision. Dans le contexte financier extrêmement difficile des établissements et des services à domicile, un droit nouveau est toujours une avancée qu'il convient d'accompagner.

Au-delà on voit bien qu'avec la nécessité de légiférer sur le droit de visite ou le droit de posséder des animaux, il ne s'agit pas d'égrainer différents droits que l'on accorderait aux résidents, mais plutôt de faire évoluer le modèle des établissements pour personnes âgées pour les transformer en véritables domiciles dans lesquels les résidents bénéficieront de tous les droits des citoyens à part entière, quoi qu'on pense notre société âgiste.

L'AD-PA poursuivra donc ses échanges avec la Ministre afin que soient définis les moyens permettant d'accompagner dans les meilleurs délais la mise en œuvre concrète de cette disposition.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA